RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL

ATTESTATION DE COMPARABILITÉ
POUR UN DIPLÔME OBTENU À L'ÉTRANGER

Sèvres, le 10/09/2026

N° attestation : 7BB18D0ADDC3
Référence dossier : 2180023
MME Khrystyna KNIAZYK

Document évalué :

Intitulé :	Diplom Magistra / Master's Diploma
Spécialité :	Language and Literature (French)
Établissement :	Ivan Franko National University of Lviv
Date d'obtention :	30/06/2014
Pays d'obtention :	UKRAINE
Durée officielle :	une année d'études supérieures après l'obtention du "Diplom Bakalavra / Bachelor's Diploma", sanctionnant lui-même quatre années d'études supérieures dans le système éducatif ukrainien
Débouchés :	poursuite d'études à un niveau supérieur, notamment en doctorat accès au marché de l'emploi dans le domaine de spécialisation

Résultat de l'expertise*

Cadre national des certifications professionnelles	Cadre européen des certifications (CEC)
7	7

Remarques :
Ce diplôme confère le grade académique de "Magistr / Master of Philology" et la qualification professionnelle de "Teacher of the French, English Languages and World Literature".

Cette attestation ne constitue pas une autorisation d'exercer une profession réglementée en France.

Le directeur général, Henri de ROHAN-CSERMAK

FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL SÈVRES

Cette comparaison est établie sur la base d'une évaluation effectuée par un expert du centre ENIC-NARIC France en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers en France. Elle vise à aider le détenteur du diplôme étranger dans ses démarches auprès des administrations françaises. Elle vise également à aider les établissements d'enseignement et les employeurs (dans le cas des professions non réglementées) à apprécier les diplômes étrangers qui leur sont soumis, appréciation qui relève en dernier recours de leur responsabilité. Cette procédure d'évaluation n'inclut pas une authentification systématique des diplômes étrangers présentés par le titulaire. *Voir explications page suivante.

Certaines informations ont peut-être été mises à jour par France Education international depuis l'impression de cette attestation.

Pour contrôler la validité de l'attestation, scannez le QR code.

ENIC-NARIC FRANCE

Centre ENIC-NARIC France European Network of Information Centres (ENIC) - National Academic Recognition Information Centres (NARIC)
France Éducation international - Établissement public national à caractère administratif du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex - France

RÉFÉRENCEMENT DES DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS

DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS	CADRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES*	CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS**	CRÉDITS EUROPÉENS ECTS***
Doctorat	8	8	-
Master	7	7	300
Licence et BUT	6	6	180
BTS	5	5	120
Baccalauréat	4	4	-
CAP et BEP	3	3	-

* Le Cadre national des certifications professionnelles, introduit par la loi 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, se substitue à la Nomenclature française des niveaux de formation de 1969 et s'aligne sur le Cadre européen des certifications. Les diplômes nationaux mentionnés dans le tableau ci-dessus sont classés dans ces cadres.

** CEC : Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, élaboré par la Commission européenne en lien avec le processus de Bologne. Le CEC est un système commun de référence qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification.

*** ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System. Pour information, un semestre en France correspond à 30 crédits ECTS. Par conséquent, une année académique en France correspond à 60 crédits ECTS.

L'attestation de comparabilité et l'attestation de reconnaissance de période d'études délivrées par le centre ENIC-NARIC France sont une aide à la lecture des parcours académiques effectués à l'étranger. Ces attestations sont établies sur la base des critères suivants qui s'inscrivent dans le respect de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne :

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	
Reconnaissance du diplôme par l'Etat du système éducatif du pays d'origine	
Statut de l'établissement dans le pays d'obtention	
ELÉMENTS D'APPRÉCIATION	
Indices formels	Accord bilatéral ou multilatéral
	Place relative du diplôme dans un cadre national ou international
	Durée officielle des études
	ECTS/ crédits
	Prérequis pour entrer en formation
	Composantes de la certification (connaissances, compétences, résultats d'apprentissage)
	Débouchés académiques et professionnels
Assurance qualité	Existence d'une évaluation indépendante et externe de la formation ou de l'établissement

Si vous contestez le résultat de l'expertise, le centre ENIC-NARIC France pourra revoir sa position en cas d'éléments nouveaux que vous pourriez porter à sa connaissance, et ce dans un délai de deux mois.